

*Initiatives parlementaires*

des emplois, autant pour les autochtones que pour les autres. Il servira à améliorer les conditions de vie et il fera des autochtones des partenaires dans l'édification d'une société canadienne forte et dynamique.

Nous sommes actuellement en train de négocier 90 autres revendications particulières et d'examiner encore 240 revendications présentées par les premières nations. Nous comptons avoir réglé entre 20 et 30 autres revendications particulières avant la fin de l'année financière 1995-1996. Nous continuerons d'accepter d'autres revendications, qui devront être traitées par le système actuel, tant qu'un meilleur système n'aura pas été élaboré avec la collaboration des premières nations.

Je suis convaincu que le député de The Battlefords—Meadow Lake prend note de ces renseignements. Tout comme le gouvernement, il veut certainement que les autochtones du Canada obtiennent justice.

*[Note de l'éditeur: le député s'exprime en inuktitut.]*

*[Français]*

**M. André Caron (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens sur la motion du député de The Battlefords—Meadow Lake pour l'appuyer.

Cette motion se lit comme suit: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à l'opportunité de créer une nouvelle commission indépendante des revendications territoriales autochtones, comme la Commission des revendications des Indiens le recommandait dans son rapport annuel de 1994-1995.»

Ceux qui suivent la question des revendications autochtones au Canada depuis plusieurs années savent qu'il s'agit là d'une question d'une complexité presque effarante. On sait que les nations autochtones, qui étaient ici, sur le territoire canadien avant que des immigrants de l'Europe viennent coloniser le territoire, comme on disait autrefois, les populations autochtones occupaient un territoire. Depuis 10, 15, 20 et 30 ans, ils ont pris conscience que des droits demeuraient sur ces territoires et des revendications ont été menées par les différentes nations autochtones.

On conçoit qu'il est tout à fait normal que des gens qui se trouvent dans des situations parfois difficiles sur le plan social et économique veuillent avoir un territoire de façon à pouvoir établir une base pour se développer et améliorer leur situation et aussi pour conserver leur identité de nation et de peuple.

Il est donc tout à fait normal que des revendications soient faites par les différentes nations autochtones. Maintenant, on constate aussi que des choses ont été faites. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes nous disait justement, il y a quelques instants, que des revendications ont été réglées avec des nations autochtones. Il y a des choses qui sont en cours. On prévoit, au cours des prochaines années, régler un certain nombre de revendications.

Mais de toute évidence, on doit malheureusement constater que le mécanisme actuel ne fonctionne pas parfaitement. Le processus est très lent. Des questions pertinentes sont posées quant à l'aspect d'impartialité du système, car dans le système actuel, les différents peuples et communautés autochtones présentent une revendication. Cette revendication est étudiée par les instances appropriées du gouvernement fédéral.

• (1915)

Le gouvernement fédéral se trouve dans une situation presque de juge et en même temps il a des responsabilités de fiduciaire face aux différents peuples autochtones. Je pense que le gouvernement se trouve, d'une certaine façon, en conflit d'intérêts et dans une situation où, compte tenu souvent de certains impératifs politiques, il ne peut pas facilement à mon sens veiller à un règlement rapide des revendications.

C'est évident, à ce moment-là, que le processus se trouve bloqué, malgré les bonnes intentions du gouvernement et je ne doute pas de ces bonnes intentions-là. Mais je m'imagine que si, comme il est proposé par le député de The Battlefords—Meadow Lake, on pouvait créer une commission indépendante des revendications territoriales autochtones, on pourrait clarifier tout le processus. D'abord on pourrait le clarifier aux yeux de l'ensemble de la population canadienne et le clarifier aussi face aux différentes nations autochtones.

Je pense qu'il est important de clarifier ce processus non seulement vis-à-vis des populations autochtones, mais aussi vis-à-vis de la population canadienne. Depuis que je m'occupe d'un peu plus près des questions autochtones, parce que je suis membre du Comité des affaires indiennes de la Chambre, j'en parle avec des commettants dans ma circonscription, dans ma région. Je me rends compte que la plupart des gens ont une attitude sympathique par rapport aux revendications autochtones, mais souvent aussi une attitude critique en ce sens qu'ils trouvent ces revendications souvent exagérées et sans commune mesure avec ce qu'ils croient être la réalité.

On voit souvent dans les journaux des cartes, que ce soit du Québec ou du Canada, où on présente les revendications territoriales autochtones. Si on regarde la carte du Québec et qu'on y superpose les revendications des différentes nations autochtones du Québec, on se rend compte que presque tout le territoire du Québec est revendiqué.

Je pense que cette situation est propre à développer un certain sentiment de peur, un certain sentiment d'inquiétude et même un certain sentiment de rejet par beaucoup de personnes dans la population, face aux revendications légitimes des autochtones. La population a l'impression que les demandes sont exagérées, compte tenu peut-être des populations en cause.

Si on regarde les populations autochtones du Québec, les différentes nations, c'est peut-être 50 000, 60 000, 65 000 personnes, cela dépend de la façon de les évaluer. Les gens se disent: Comment se fait-il que 60 000, 65 000, même 80 000 personnes peuvent revendiquer le territoire du Québec et d'une certaine façon contester les droits des six ou sept millions de Québécois qui vivent actuellement sur le territoire?

On se trouve dans une situation où des préjugés peuvent facilement se développer. On n'a qu'à regarder certains articles de journaux, écouter certaines lignes ouvertes et souvent l'argument qui fait que des gens s'opposent aux revendications autochtones, c'est qu'ils les voient exagérées, ils les voient non fondées.

Je pense que c'est une situation qu'il faut régler le plus rapidement possible. Au rythme où on les règle actuellement, aux dires même du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires in-